

## Dynam Flash Corona 9 – 25 mai 2021

### Le chômage temporaire un an plus tard

Le virus corona sévit dans notre pays depuis une bonne année maintenant. **Et bien qu'il ait été conçu comme une mesure de soutien temporaire, le chômage temporaire pour cause de force majeure du coronavirus est également inchangé depuis un an**, à l'exception de septembre 2020. Malgré le recours important au chômage temporaire, le déploiement du dispositif d'avril 2020 à février 2021 connaît une importante tendance à la baisse, du moins pour la plupart des secteurs. Avec ce nouveau Dynam Flash Corona, nous vous apportons un aperçu cohérent et complet de la dynamique sectorielle du chômage temporaire au cours des douze premiers mois de la pandémie.

**L'évolution du nombre de chômeurs temporaires, comme le montre le tableau 1, suit clairement les assouplissements successifs du confinement.** Le premier confinement en avril 2020 a produit un pic sans précédent; pas moins de 28% de la population salariée est tombée dans le système pendant au moins un jour. À partir de mai 2020, quelques secteurs clés ont pu rouvrir, et le recours au chômage temporaire montre une grande dynamique à la baisse, jusque dans les mois d'été. Le deuxième confinement de novembre 2020 a relancé son utilisation. L'horeca a fermé, les magasins non essentiels ont dû fermer leurs portes, et le télétravail est à nouveau devenu la norme. La situation s'est quelque peu améliorée depuis fin 2020 - les salons de coiffure ainsi que les parcs animaliers et de loisirs ont pu rouvrir. **Pourtant, la troisième vague du virus maintient le recours au chômage temporaire sur un plateau élevé.** Le nombre moyen de jours d'inactivité d'un chômeur temporaire est également resté autour de 10 jours depuis novembre de l'année dernière.

**Tableau 1.** Évolution du nombre de chômeurs temporaires et du nombre de jours de chômage temporaire de mars 2020 à février 2021

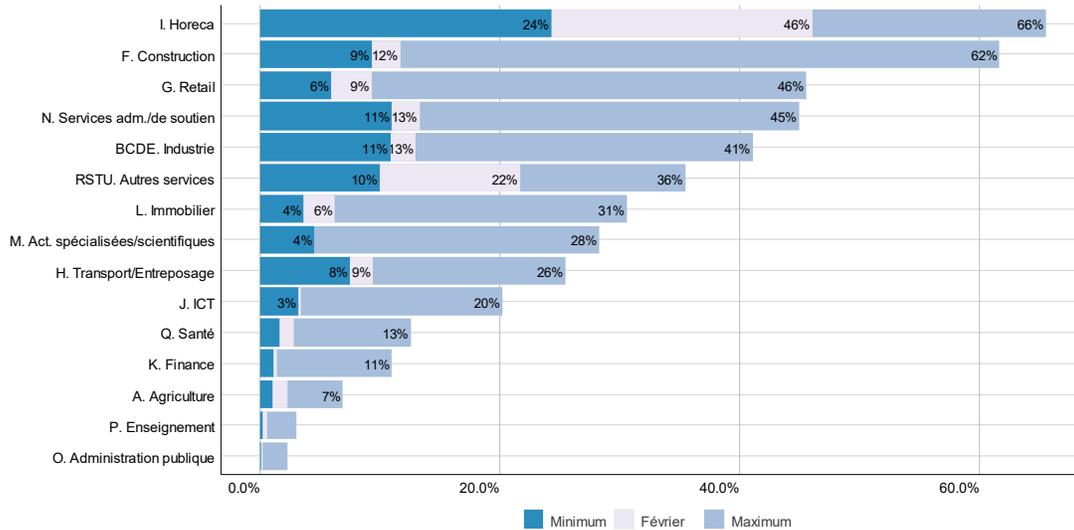
TW	2020										2021		
	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars
Nombre de personnes	923 672	1 134 549	902 643	550 835	335 438	298 134	239 893	363 615	447 688	345 045	367 141	355 359*	327 278*
Nombre de jours	8 151 799	18 020 808	9 849 842	5 277 543	2 783 419	2 554 331	2 087 917	2 960 174	4 665 577	3 498 489	4 024 888	3 678 413*	3 434 879*
Nombre moyen de jours/pp	8,8	15,9	10,9	9,6	8,3	8,6	8,7	8,1	10,4	10,1	11,0	10,4*	10,5*
CT/l'emploi total	22,8%	28,0%	22,3%	13,6%	8,2%	7,3%	5,9%	9,0%	11,1%	8,5%	9,1%	8,8%*	8,1%
Nombre d'entreprises	106 068	121 706	107 458	74 972	50 791	53 949	43 190	67 740	82 911	68 768	67 562	67 278*	63 740*

\* Les données pour février et mars sont préliminaires et sont susceptibles d'être légèrement sous-estimées. Voir la note méthodologique en bas de page. Dans la suite de ce flash, nous examinons les chiffres quasi-complets de février.  
Source: Données ONEM-ONSS-BCSS et site web de l'ONEM

### Périodes de pic et de creux du chômage temporaire dans les principaux secteurs

Un an après le déclenchement de la pandémie et alors que les mesures sanitaires continuent à être renforcées, le recours au chômage temporaire reste relativement élevé. Néanmoins, le niveau de février 2021 représente pour la plupart des secteurs une nette diminution par rapport au mois de pointe d'avril 2020. Dans le graphique 1, nous comparons la part des chômeurs temporaires dans chaque secteur principal du marché du travail belge avec l'emploi salarié total dans le secteur. Nous le faisons à trois moments dans le temps pour chaque secteur séparément: **le moment le plus intense** de chômage temporaire, lorsque le recours est le plus élevé, **le moment le plus bas** avec le recours le plus faible, et enfin **le recours un an plus tard, au mois de février.**

**Figure 1.** Proportion de chômeurs temporaires par secteur pendant le mois de pointe et le mois creux et recours en février (% , mars 2020 à février 2021)



Source: Données ONEM-ONSS-BCSS

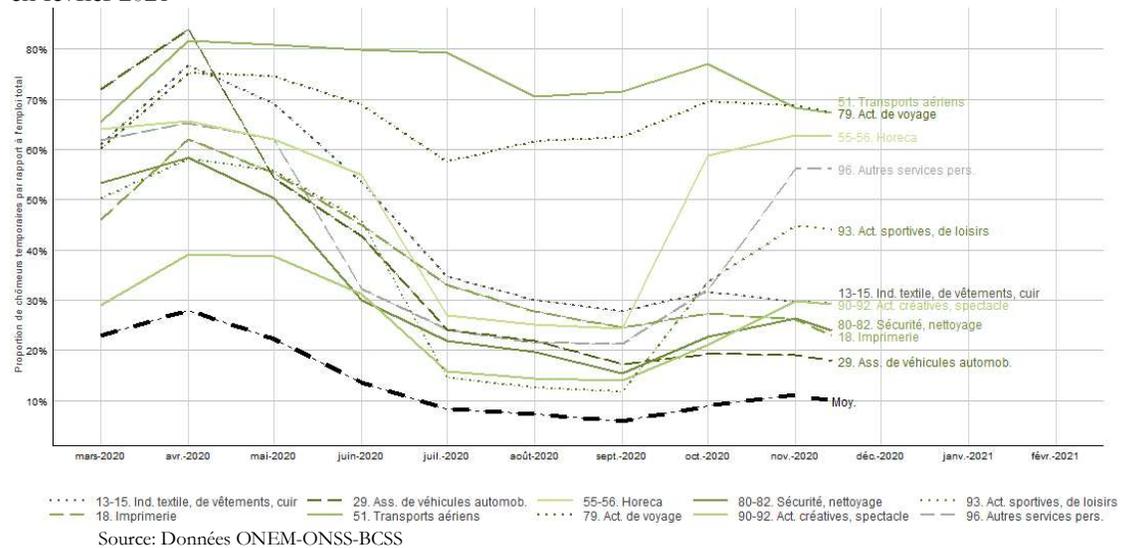
Un regard sur le mois creux et le mois de pointe pour chaque secteur permet de dégager deux enseignements importants. **Premièrement, le moment le plus fort du chômage temporaire, sans exception, pour les 15 principaux secteurs, se situe en avril 2020.** Chaque secteur a connu le taux le plus élevé de chômage temporaire au cours de ce premier mois complet de fermeture, avec des pics de plus de 60 % dans les secteurs de l'horeca et de la construction. **Le mois creux (à gauche en couleur sombre) concerne septembre 2020 pour également tous les secteurs.** Les mesures sanitaires ont été assouplies, de plus en plus de secteurs ont été autorisés à rouvrir, tandis que la réglementation sur le recours au chômage temporaire a été durcie. La figure montre clairement que le mois de février 2021 (au milieu, en couleur claire) se situe dans une fourchette moyenne par rapport aux autres mois : le recours au chômage temporaire ne culmine pas, mais le nombre de travailleurs sous ce régime n'est pas faible non plus. **De septembre 2020 à février 2021, la plupart des secteurs ont à nouveau connu un recours accru au chômage temporaire.**

Bien que les secteurs de l'horeca et de la construction affichent le pic le plus élevé tous mois confondus (en avril), le chômage temporaire dans la construction a particulièrement baissé, pour atteindre 13 % de la population salariée en février 2021. Comparé à une moyenne de 8,8 % pour l'ensemble des secteurs, ce chiffre reste relativement élevé, bien que le nombre de jours de chômage temporaire reste inférieur à la moyenne. **Un autre secteur qui se distingue en février est celui des autres services RSTU, avec l'événementiel (26 %), le sport et les loisirs (37 %) et les autres services personnels (53 %) parmi les grands utilisateurs du chômage temporaire.** À son apogée en avril 2020, 36 % de la main-d'œuvre de ce secteur principal était au chômage temporaire, contre 23 % en février 2021. Après l'hôtellerie et la restauration, ce secteur reste le deuxième secteur principal le plus touché en termes de proportion de chômeurs temporaires en février 2021.

### La dynamique du chômage temporaire dans les 10 secteurs les plus touchés

**L'évolution générale du recours au chômage temporaire suit un modèle en forme de U.** La ligne pointillée noire en bas de la figure 2 montre que, pour l'ensemble du marché du travail belge, le chômage temporaire atteint un pic en avril 2020, puis commence à diminuer vers septembre 2020 et atteint à nouveau un pic vers novembre 2020, mais à un niveau inférieur. C'est une image que l'on retrouve également dans presque tous les grands secteurs. Mais les mouvements sont beaucoup plus prononcés pour les 10 sous-secteurs les plus touchés.

**Figure 2.** L'évolution du chômage temporaire en moyenne et dans les 10 sous-secteurs les plus touchés en février 2021



Les deux lignes en haut de la figure 2 montrent les trois sous-secteurs qui ont eu un recours élevé et persistant au chômage temporaire pendant toute la période de crise, de mars 2020 à février 2021. **Il s'agit du transport aérien (nace 51) et des agences de voyage (nace 79). Pendant toute l'année, plus de la moitié du personnel de ces secteurs a été en chômage temporaire.** Cependant, sur toute la période d'observation le taux reste assez stable avec une légère tendance à la baisse. Les autres secteurs du top 10 (sur la base de février 2021) affichent à nouveau une forte augmentation après septembre 2020. Les sports, les loisirs et la récréation (nace 93), les autres services personnels (nace 96) et l'horeca (nace 55-56), en particulier, ont connu une hausse remarquable depuis octobre 2020, de quelque 30 points de pourcentage par rapport au niveau de septembre. Le secteur de fabrication d'autres matériels de transport (nace 30), qui se situe juste en dehors du top 10, constitue une exception significative à cette tendance. De mars 2020 à janvier 2021, plus de la moitié des employés de ce secteur étaient au chômage temporaire, en février 2021 cette part a fortement diminué, à 19,5%.

**En outre, il y a deux sous-secteurs qui ont commencé très haut en avril 2020, et qui ont immédiatement chuté très rapidement.** Il s'agit de l'assemblage automobile (nace 29) et de la fabrication de textiles, de vêtements et de cuir (nace 13-15). En avril 2020, respectivement 83,9% et 76,9% des effectifs de ces secteurs étaient au chômage temporaire pendant au moins un jour. En février 2021, ces secteurs terminent en bas du top 10. A noter que la part du chômage temporaire a encore fortement augmenté depuis la fin de l'année dernière, notamment dans l'assemblage automobile. En décembre 2020, 16,1 % de la population salariée était encore en chômage temporaire, en février 2021 cette part avait plus que doublé pour atteindre 40,6 %. Non seulement dans notre pays, mais aussi au niveau international, ce secteur souffre grandement des hoquets de la chaîne logistique (inter)nationale (y compris la production de puces), en plus de la faible confiance des consommateurs et de la crise économique imminente. Les chiffres Dynam montrent également que pendant la crise, ce secteur a connu la plus forte baisse des entrées sur le marché du travail de tous les sous-secteurs, alors que dans le même temps le nombre de travailleurs quittant le secteur a augmenté.

Comme nous l'avons montré dans le Release Dynam-Reg 2020, le chômage temporaire et les entrées et sorties de travailleurs ne sont en aucun cas mutuellement exclusifs. **Même plus d'un an après le déclenchement de la pandémie corona, le système du chômage temporaire pour cause de force majeure du coronavirus semble toujours être le meilleur indicateur de la situation actuelle sur le marché du travail.**

## Note méthodologique

Les données que nous utilisons proviennent de l'ensemble des données couplées de l'ONEM, de l'ONSS et de la BCSS sur la population des salariés dans le système du chômage temporaire. En raison du couplage nécessaire, les données du mois le plus récent ne sont disponibles qu'un mois plus tard, dans une version provisoire. Au cours des mois précédents, **l'écart entre la version provisoire et définitive était d'environ 10-15%. Nous prévoyons également une révision à la hausse similaire pour les données les plus récentes disponibles pour le mois de mars 2021. Les données utilisées pour le mois de février 2021 ne sont que légèrement sous-estimées, d'environ 3-4%.**

Il existe plusieurs chiffres en circulation sur le chômage temporaire. **Nous utilisons ici le fichier couplé, qui se rapporte au mois de référence:** le mois au cours duquel la période de chômage temporaire donnant droit au paiement s'est produite chez différentes personnes. D'autres comptages sont basés sur les mois de soumission (paiements), où plusieurs paiements peuvent être comptés pour la même personne car les paiements sont effectués pour plusieurs mois de référence au cours du même mois de soumission. **Le mois de référence est donc un meilleur indicateur de la situation réelle.** Les chiffres de la population des salariés (au dénominateur de la part des chômeurs temporaires) se réfèrent au deuxième trimestre 2020 pour les mois de mars à juin. De juillet 2020 à septembre 2020, ce trimestre de référence est le troisième trimestre de 2020, pour octobre 2020 à mars 2021 c'est le quatrième trimestre de 2020.

## Contacts

- Professeur Ludo Struyven, Tine Vandekerckhove, dr. Tim Goesaert, Onderzoeksgroep Onderwijs en Arbeidsmarkt (HIVA - KU Leuven)
- e-mail: [ludo.struyven@kuleuven.be](mailto:ludo.struyven@kuleuven.be)
- tél: 016 32 33 41, gsm: 0485 16 08 86

Plus de nouveaux chiffres, analyses et interprétations sur [www.dynamstat.be](http://www.dynamstat.be)

Merci à : ONSS, ONEM, BCSS, Département WSE, IBSA, IWEPS